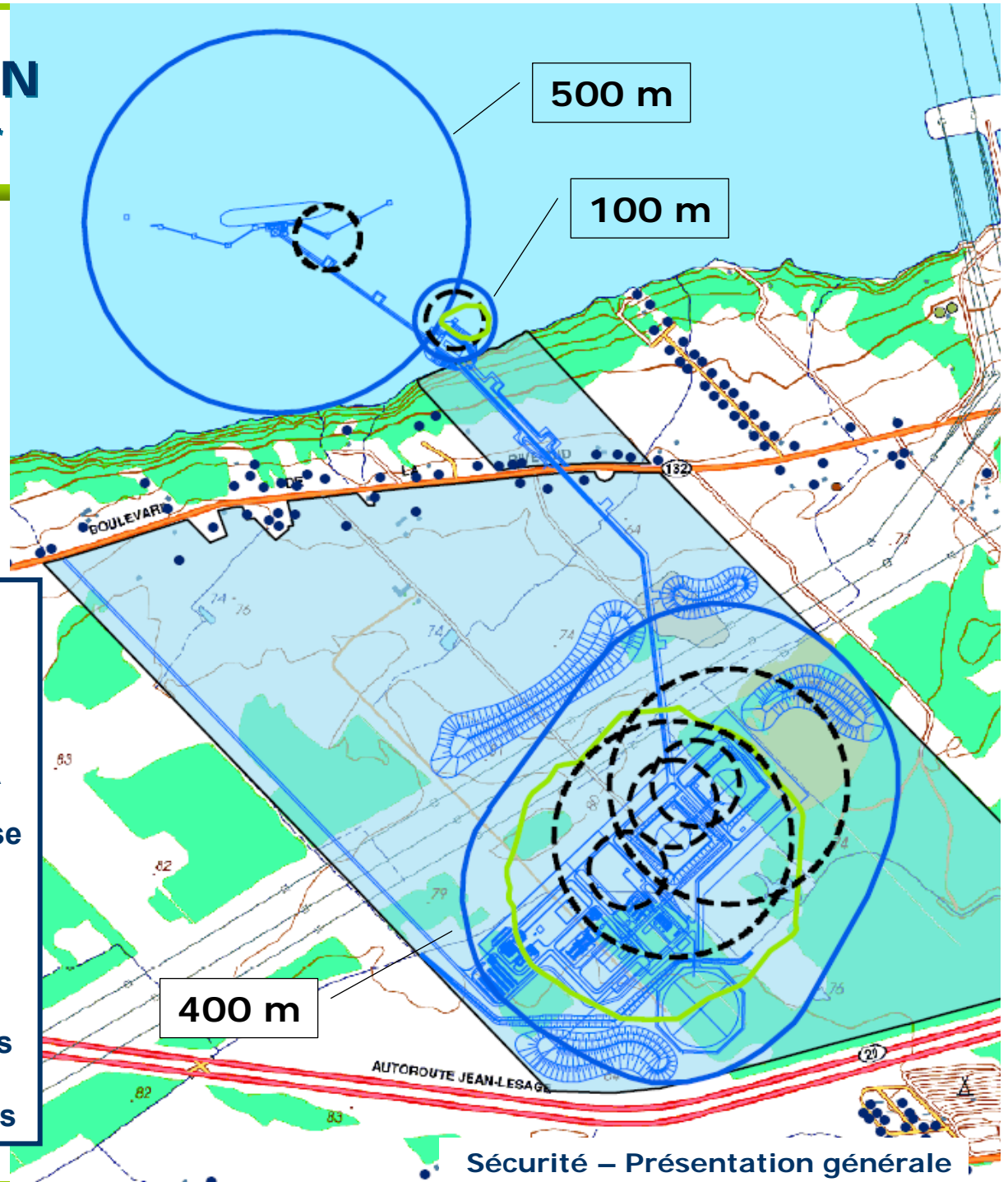


# ZONES D'EXCLUSION Terminal méthanier



- Résidences
- Terrains sous option d'achat
- - Zones d'exclusion selon les normes CSAZ276 et NFPA59A
- Approche européenne, Analyse quantitative des risques  
Risque individuel  $10^{-4}/\text{an}$
- Zones d'exclusion proposées par Rabaska
  - 400 m Installations terrestres
  - 500 m Appontement
  - 100 m Installations riveraines

# EXEMPLES DE DISTANCES D'EXCLUSIONS CSAZ276/NFPA59A

- Réservoirs à simple paroi
  - Canaport, N.-B. 595 mètres
  - Bear Head, N.-É. 586 mètres
  - Sabine Pass, Texas 620 mètres
  - Corpus Christi, Texas 602 mètres
- Réservoirs à intégrité totale
  - Ingleside Energy, Texas 286 mètres
  - Golden Pass, Texas 278 mètres
  - Cameron LNG, Louisiane 283 mètres
  - Weaver's Cove Energy, Mass. 303 mètres
  - Vista Del Sol, Texas 276 mètres
  - Freeport LNG, Texas 279 mètres



# EXEMPLES DE « DISTANCES D'EXCLUSIONS » TERMINAUX FRANÇAIS

- Zones de maîtrise de l'urbanisation
  - Limitation de la densité de population
  - Interdiction de certains usages des sols
  - Actuellement, définition de deux zones Z1 et Z2
  - La zone Z1, la plus rapprochée, se compare le mieux aux zones d'exclusion de la norme CSA Z276
- Montoir-de-Bretagne
  - Z1 : 550 m
- Fons-Tonkin
  - Z1 : 400 m
- Fos-Cavaou (terminal en construction)
  - Zones définies à partir des enveloppes des isoflux du rayonnement thermique de 3 et 5 kW/m<sup>2</sup> des scénarios crédibles
  - Environ 500 m autour de la jetée
  - Environ 240 m autour des installations terrestres

